

**Communication de la Municipalité au Conseil communal  
du 30 août 2023**

---

Communication n° 23/08.2023

Objet:       sécurisation et renaturation des rives du Boiron

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Vous l'avez peut-être lu dans la presse, le Conseil général de Lully vient d'accepter un crédit pour la sécurisation et renaturation des rives du Boiron sur leur territoire.

Ce projet comporte deux volets. Dans le premier, la passerelle «Ouest» sera déplacée, pour des raisons de sécurité, car l'érosion l'a rendue instable dans le coude formé par les courants. De plus, des enrochements construits avec des profilés métalliques de soutènement s'effondrent et menacent le chemin piétonnier. Celui-ci devra également être déplacé. Il se situera après les travaux sur les hauts de la berge, tout en gardant la visibilité de la rivière.

Le 2<sup>e</sup> volet porte sur l'environnement. Le Boiron retrouvera son espace naturel avec le rétablissement de la zone alluviale et du lit majeur, ce qui permettra de limiter l'érosion et diminuer les éventuels dégâts lors de crues.

Les travaux devraient débuter en août pour se terminer pour la partie aquatique dans le courant du mois d'octobre, permettant ainsi à certaines espèces de poisson de frayer.

La Municipalité

Saint-Prex, le 30 août 2023/AGa/fz – 102.02

*Pour tout renseignement, s'adresser à Madame Anouk Gäumann, municipale, au 079 229 29 72*